

1. Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur de produit | Helium Blend |
| Autres moyens d'identification | |
| Code du produit | WC042 |
| Synonymes | HELIUM-4 |
| Usage recommandé | Balloon time. |
| Restrictions d'utilisation | Aucuns connus. |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabricant/fournisseur | Worthington Industries Incorporated |
| Adresse | 200 Old Wilson Bridge Road Columbus, OH 43085 États-Unis |
| Courrier électronique : | SDSRequest@worthingtonindustries.com |
| Numéro de téléphone : | 877-324-4091 |
| CHEMTREC - 24 heures: | |
| Within US and Canada | 800-424-9300 (CCN 24850) |
| Outside US and Canada | +1 703-741-5970 (les appels à frais virés sont acceptés) |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|---------------------|--------------|
| Dangers physiques | Gaz sous pression | Gaz comprimé |
| | Asphyxiants simples | Catégorie 1 |
| Dangers pour la santé | Non classé. | |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |
| Éléments d'étiquetage | | |



| | |
|---------------------------------------|---|
| Mention d'avertissement | Attention |
| Mention de danger | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Conserver le récipient bien fermé. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter une protection respiratoire. |
| Intervention | Se laver les mains après l'usage. |
| Stockage | Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. |
| Élimination | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |
| Autres dangers | Aucuns connus. |
| Renseignements supplémentaires | Aucune. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|--------|
| Hélium | | 7440-59-7 | 80-100 |
| Air | | 132259-10-0 | 0-20 |

Remarques sur la composition Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Obtenir des soins médicaux si une difficulté respiratoire persiste.

Contact avec la peau Peu probable du fait de la forme du produit. En cas de gelure, immerger la zone concernée dans de l'eau tiède (pas plus de 105°F/41°C). La laisser immergée pendant 20 à 40 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Contact avec les yeux Peu probable du fait de la forme du produit. En cas de gelure se produit, rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau tiède (pas plus de 105°F/41°C) pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Obtenir une attention médicale si les symptômes persistent ou apparaissent après le lavage.

Ingestion Ce produit est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et l'ingestion est peu probable.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Une forte exposition à cette substance peut causer une suffocation par manque d'oxygène. Les symptômes peuvent comprendre une perte de mobilité et de conscience. La victime peut ne pas être consciente d'une asphyxie. Une asphyxie peut occasionner une perte de conscience sans avertissement et si rapidement que la victime peut être incapable de se protéger elle-même.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Informations générales S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Agents extincteurs inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

Méthodes particulières d'intervention Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques d'incendie généraux La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les gaz. En cas de fuite, évacuer tout le personnel jusqu'à ce que la ventilation puisse rétablir les concentrations en oxygène à des niveaux sûrs. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas appliquer de chaleur ou de lumière solaire directe. Ne pas respirer les gaz. Assurer une ventilation efficace. La concentration en oxygène ne doit pas descendre sous 19,5 % au niveau de la mer (pO₂ = 135 mm de Hg). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Contenu sous pression. Conserver à une température ne dépassant pas 52 °C. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Protéger les récipients contre tout dommage. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition Aucune norme d'exposition n'est accordée.

Contrôles d'ingénierie appropriés Ventilation générale adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Autre Porter des vêtements protecteurs appropriés aux risques d'exposition.

Protection respiratoire En cas de ventilation inadéquate ou de risque d'inhalation de gaz, utiliser un équipement respiratoire approprié.

Dangers thermiques Un contact avec le gaz liquide peut provoquer des engelures éventuellement accompagnées de lésions des tissus cutanés. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Gaz.

Forme Gaz comprimé.

Couleur Incolore.

Odeur Sans odeur.

Seuil olfactif Sans objet.

pH Sans objet.

Point de fusion et point de congélation -272.15 °C (-457.87 °F) Hélium

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition -268.9 °C (-452.02 °F) Hélium

Point d'éclair Sans objet.

Taux d'évaporation Sans objet.

Inflammabilité (solides et gaz) Gaz non inflammable.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Sans objet.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Sans objet.

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Sans objet.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Sans objet.

Tension de vapeur Sans objet.

Densité de vapeur 0.000165 g/ml @ 21 °C. Hélium

Densité relative 0.14 g/cm³ à 21 °C (Air = 1)

Solubilité

Solubilité (eau) Négligeable dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Sans objet.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Sans objet.

Autres informations

Pourcentage de matières volatiles 100 % vol/vol

Densité 0.14 à 21 °C (Air = 1)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Chaleur et lumière directe du soleil.

Matériaux incompatibles Aucuns connus.

Produits de décomposition dangereux Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Risque de suffocation (asphyxiant) - en cas d'accumulation à des concentrations réduisant le taux d'oxygène jusqu'à un niveau dangereux pour la respiration.

Contact avec la peau L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides").

Contact avec les yeux L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides").

Ingestion Ce produit est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et l'ingestion est peu probable.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Une forte exposition à cette substance peut causer une suffocation par manque d'oxygène. La victime peut ne pas être consciente d'une asphyxie. Une asphyxie peut occasionner une perte de conscience sans avertissement et si rapidement que la victime peut être incapable de se protéger elle-même.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Asphyxiant simple

Hélium (CAS 7440-59-7) Asphyxiant simple<n>

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Asphyxiant

Hélium (CAS 7440-59-7) Asphyxiant simple<n>

Canada - LEMT pour l'Ontario : Asphyxiant

Hélium (CAS 7440-59-7) Asphyxiant simple<n>

Canada - LEMT pour le Québec : Asphyxiant

Hélium (CAS 7440-59-7) Asphyxiant simple<n>

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisant respiratoire.

| | |
|---|---|
| Sensibilisation cutanée | Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique. |
| Cancérogénicité | Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA. |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. |
| Danger par aspiration | Peu probable du fait de la forme du produit. |
| Effets chroniques | On ne s'attend pas à des effets chroniques lorsque ce produit est utilisé de la manière prévue. |

12. Données écologiques

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | On ne considère pas que ce produit a des effets néfastes sur l'environnement. |
| Persistance et dégradation | Sans objet. |
| Potentiel de bioaccumulation | Sans objet. |
| Mobilité dans le sol | Sans objet compte tenu de la forme du produit. |
| Autres effets nocifs | On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant. |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|--|
| Instructions pour l'élimination | Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. |
| Règlements locaux d'élimination | Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Emballages contaminés | Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

TMD

| | |
|---|--|
| Numéro ONU | UN1956 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | GAZ COMPRIMÉ, N.S.A. (Hélium, Air) |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 2.2 |
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | Sans objet. |
| Dangers environnementaux | Non |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |

IATA

| | |
|-------------------------------------|---|
| UN number | UN1956 |
| UN proper shipping name | Compressed gas, n.o.s. (Helium, Air) |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.2 |
| Subsidiary risk | - |
| Label(s) | 2.2 |
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | No |
| ERG Code | 2L |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

IMDG

| | |
|--|---|
| UN number | UN1956 |
| UN proper shipping name | COMPRESSED GAS, N.O.S. (Helium, Air) |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.2 |
| Subsidiary risk | - |
| Label(s) | 2.2 |
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | No |
| EmS | F-C, S-V |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC | Sans objet. |

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|-----------------------|---|----------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Non |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Non |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Non |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Non |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Non |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Non |

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Non |

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.
 Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

| | |
|-----------------------------------|---|
| Date de publication | 09-Juin-2016 |
| Date de la révision | - |
| Version n° | 01 |
| Autres informations | La classification pour les dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible. |
| Références | ACGIH EPA : Base de données AQUIRE ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition |
| Avis de non-responsabilité | Tout renseignement transmis dans la présente fiche signalétique est réputé exact et fiable. Toutefois, aucune garantie d'aucune sorte n'est faite relativement à la précision des renseignements ou à la pertinence des recommandations contenus dans les présentes. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer la sécurité et la toxicité de ce produit dans ses propres conditions d'utilisation et de se conformer à toutes les lois et à toute la réglementation applicables. |